

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 28 mars 2017** à compter de **16 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Sylviane Ferland.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Charles Poulin, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. LOISIRS**
 - 2.1 Dépôt d'une demande dans le cadre du « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2017-2018 (PAFLPH) » volet soutien à l'accompagnement
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Octroi du contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction du poste de distribution 120/25 kV du Service d'Hydro-Coaticook à CIMA + pour un montant de 853 409 \$ avant taxes plus un montant de 75 000 \$ pour une banque de temps en cas d'imprévus
- 4. RÈGLEMENTS**
 - 4.1 Adoption du règlement 18-25 (2017) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2017 et refondant le règlement numéro 18-24 (2016)
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17-03-34007

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 17-03-34007

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LOISIRS

17-03-34008

- 2.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018 (PAFLPH) » VOLET SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

RÉSOLUTION 17-03-34008

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire d'engager un accompagnateur en vue d'accompagner un jeune au camp de jour de la ville (Loisirs d'été de Coaticook);

CONSIDÉRANT qu'un programme de soutien financier est offert par l'association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie est un organisme à but non lucratif fondé en 1975 et voué à la promotion du droit au loisir des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cette association offre un programme pour les municipalités permettant la possibilité de présenter une demande d'aide financière pour couvrir une partie des services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU que le conseil autorise le dépôt de la demande auprès de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie et autorise l'agente de développement en loisirs de la MRC de Coaticook à signer ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

17-03-34009

- 3.1 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES ET FINAUX AINSI QUE LA SURVEILLANCE DURANT LES TRAVAUX

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

DE CONSTRUCTION DU POSTE DE DISTRIBUTION 120/25 KV DU
SERVICE D'HYDRO-COATICOOK À CIMA + POUR UN MONTANT
DE 853 409 \$ AVANT TAXES PLUS UN MONTANT DE 75 000 \$
POUR UNE BANQUE DE TEMPS EN CAS D'IMPRÉVUS

RÉSOLUTION 17-03-34009

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la construction d'un poste 120/25 kV;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres fut publié dans les journaux ainsi que dans le système électronique SEAO pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction du poste de distribution 120/25 kV;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 15 mars 2017, à 10 h à l'hôtel de ville, 4 soumissions nous sont parvenues;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, une firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme CIMA +, a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que CIMA + a présenté une soumission comportant 2 prix, soit un montant de 853 409 \$ avant taxes pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction du poste de distribution 120/25 kV et un montant de 75 000 \$ avant taxes représentant les taux horaires des professionnels en cas d'imprévus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction du poste de distribution 120/25 kV à la firme CIMA +;
- D'autoriser une dépense de 853 409 \$ avant taxes pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction du poste de distribution 120/25 kV;
- D'autoriser une dépense de 75 000 \$ avant taxes représentant les taux horaires des professionnels en cas d'imprévus; ET
- De l'affecter au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÉGLEMENTS

17-03-34010

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-25 (2017) ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1ER AVRIL 2017 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18 24 (2016)

RÉSOLUTION 17-03-34010

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-24 lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-25 (2017) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2017 et refondant le règlement numéro 18-24 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-03-34011

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-03-34011

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la séance soit close à 16 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Sylviane Ferland, mairesse
suppléante**

Geneviève Dupras, greffière